



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 26 octobre 2023

Objet de la délibération

**SEISME AU MAROC ET INONDATIONS EN LIBYE – AIDES D'URGENCE –
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AU FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES
COLLECTIVITES LOCALES**

Le vingt-six octobre deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY , Lisenn LE CLOIREC à Valérie MAHÉ , Marie-Françoise CÉREZ à Anne-Laure LE DOUSSAL , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Philippe PERRONNO à Claudine CORPART , Tiphaine SIRET à Laure LE MARÉCHAL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur André HARTEREAU désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS

N° 2023.10.014

**SEISME AU MAROC ET INONDATIONS EN LIBYE – AIDES D’URGENCE – SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES AU FONDS D’ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES LOCALES**

Rapporteur : Julien LE DOUSSAL

Un séisme de magnitude 7 a fait plusieurs milliers de victimes et de blessés le 8 septembre dernier au Maroc et la tempête Daniel a eu des effets dévastateurs dans le nord-est de la Libye faisant également plusieurs milliers de victimes, blessés et plus de 40 000 déplacés le 12 septembre dernier.

Sensible à la situation tragique et aux drames humains qu’ils engendrent, la Ville d’Hennebont souhaite participer à la solidarité nationale pour soutenir les populations marocaines et libyennes touchées par ces catastrophes.

Créé en 2013, le Fonds d’Action Extérieure des Collectivités territoriales (Faceco) est un fonds de concours géré par le Centre De Crise et de Soutien (CDCS) du Ministère de l’Europe et des Affaires Étrangères (MEAE). Ce fonds permet aux Collectivités Territoriales qui le désirent d’apporter une aide d’urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu’il s’agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit).

Le Faceco constitue aujourd’hui l’unique outil de l’État donnant la possibilité aux Collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d’urgence et à la détresse des personnes affectées. Les projets soutenus pour le Maroc et la Lybie seront sélectionnés par le Centre des opérations Humanitaires et de Stabilisation (COHS) du Centre De Crise et de Soutien, en lien avec la collectivité contributrice. Cette sélection s’effectuera en fonction des besoins réels identifiés sur le terrain et du rapport coût/efficacité des projets présentés par les opérateurs (organisations internationales, ONG françaises ou locales). Une fois la sélection effectuée, le MEAE, par l’intermédiaire du CDCS ou de ses représentations diplomatiques, conclut une convention de subvention avec l’opérateur retenu et assure un suivi des actions menées, en tenant informées les collectivités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l’avis du Bureau Municipal du 2 octobre 2023,
Vu l’avis de la Commission « Ressources » du 9 octobre 2023,
Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 3 000 € au fonds « Maroc » coordonné par le FACECO.
- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 3 000 € au fonds « Libye » coordonné par le FACECO.
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ